

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 10 (1902)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Benjamin Bolomey : peintre vaudois 1739-1819  
**Autor:** Molin, A. de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-11598>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

REVUE  
HISTORIQUE VAUDOISE

---



BENJAMIN BOLOMEY

PEINTRE VAUDOIS

1739 — 1819

Si les livres ont leur destinée, comme le dit un adage connu, qui voudra nier que les hommes aient aussi la leur ? Les uns ont fermé les yeux, confiants dans la postérité, qui

sont aujourd'hui plus qu'oubliés. D'autres ne se sont pas embarrassés de gloire et sont entrés sans peine dans l'Histoire avec des titres impérissables que personne ne songe à leur contester. D'autres encore, et c'est le cas surtout des artistes, subissent comme un flux et un reflux incessant dans l'opinion, semblables aux ombres sans sépulture ballottées sur les bords de l'Achéron. Leur réputation obéit aux caprices de la mode et à l'engouement du moment. Ils sont en faveur ou en défaveur auprès d'un public qui ne les connaît guère, mais qui les juge d'après le cours du jour.

Aujourd'hui, je voudrais parler aux lecteurs de la *Revue historique vaudoise* d'un peintre de portraits dont le mérite n'est égalé que par l'obscurité et que ni le canton de Vaud ni la ville de Lutry ne renieront comme un des leurs lorsque son nom aura été écrit ici : Benjamin Bolomey.

Il y avait longtemps déjà que ce nom d'une saveur bien locale avait attiré mon attention dans le catalogue du musée d'Amsterdam, lorsqu'une circonstance fortuite, une visite à Genève et l'amabilité d'un médecin de cette ville, fit parvenir sous mes yeux un précieux album renfermant plus d'une centaine de portraits du peintre Bolomey. Charmé de ce que j'avais vu, je résolus de rendre l'existence à cet oublié, de lui refaire un état-civil dans la cité des artistes et c'est sa biographie à peu près complète que je voudrais résumer ici sans négliger de remercier les nombreux collaborateurs qui m'ont aidé dans ces recherches et auxquels revient tout le mérite de cette quasi-résurrection <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Je dois remercier ici M. Daniel Baud-Bovy qui m'a signalé l'existence du « livre vert », M. et Mme Maillart-Gosse qui l'ont mis obligeamment à ma disposition en me fournissant d'utiles renseignements, M. van Riemsdyk, directeur du musée d'Amsterdam, M. E. W. Moes, conservateur-adjoint au Cabinet des estampes de cette ville, qui s'est dessaisi en ma faveur d'une notice déjà composée, M. le colonel d'artillerie en retraite L.-E.-F. Bolomey de S. Gravenmœr à Bréda, Hollande, M. A. de Crousaz, archiviste cantonal à Lausanne, M. Hämmerli, archiviste communal à Lausanne, etc. Enfin Mlles Fraisse, à Lausanne, ont

\* \* \*

Benjamin-Samuel Bolomey naquit à Lausanne le 19 mai 1739, Il était le second enfant de François-Louis Bolomey et de Pernelle Mercier sa femme. Son parrain fut Benjamin Boillet et ses marraines, car il en eut deux, Louise Boillet et Suzanne Schlatter-Schlatter. Les Bolomey sont une vieille famille de Lutry encore fortement représentée dans la région et probablement d'origine savoisienne <sup>1</sup>. Voilà tout ce que nous savons sur l'enfance de l'artiste, et nous ne sommes pas mieux renseignés sur les circonstances qui le dirigèrent vers la peinture et le conduisirent à Paris pour y étudier son art. De qui fut-il l'élève dans la capitale ? Nous l'ignorons pour le moment. Peut-être son nom se trouvera-t-il un jour dans une liste d'élèves d'un des nombreux ateliers de l'époque. Ce qui paraît certain, c'est qu'il subit fortement l'influence de deux artistes qui, vers 1759, étaient l'un et l'autre au point culminant de leur gloire, l'un François Boucher, habile décorateur et peintre d'allégories gracieuses, l'autre, Maurice-Quentin Latour, portraitiste brillant, pastelliste délicat, qui laissa sur notre artiste une empreinte définitive.

MM. Van Eynden et Van der Willigen, dans leur livre sur la peinture hollandaise depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (t. III p. 51), se bornent à cette brève mention sur le séjour

bien voulu me laisser voir un autre album de B. Bolomey, dont l'existence m'a été révélée par M. le pasteur Vionnet. C'est à lui qu'est due la photographie du portrait de B. Bolomey qui orne cet article.

A. de M.

<sup>1</sup> Vers 1440, trois frères Bolomier étaient fort en vue. Guillaume était chancelier de Savoie, Antoine, trésorier général, Pierre, abbé de Haute-combe et évêque de Belley. La forme du nom Bolomey est spécifiquement vaudoise. Elle est caractéristique pour les noms de métiers comme Regamey, Estoppey, Cosandey. C'est probablement le « boulanger ». Je crois me rappeler un texte où il est question des « forneys et bolomeys ».

de B. Bolomey en France : « Il s'appliqua, à Paris, à faire des portraits au crayon ». Espérons qu'un hasard heureux viendra compléter ces renseignements trop insuffisants.

Le jeune peintre n'avait pas encore achevé ses études lorsque, âgé de vingt-quatre ans déjà, il se rendit en Hollande, à La Haye. Il y était attiré sans doute par la présence d'un de ses parents, Jean-Jacob Bolomey, qui y était établi depuis plus de dix ans comme négociant et faisait partie de l'Eglise wallonne <sup>1</sup>. Le livre de la Corporation des peintres de La Haye « Pictura » porte une indication sans date précise à l'année 1763. Benjamin est agréé comme élève de la confrérie. Au début de l'année suivante, il est mentionné de nouveau comme élève, mais, dès le 26 avril de la même année, il paye dix-huit florins pour sa maîtrise et, chose curieuse, le registre le porte ici comme peintre français. Cet apprentissage de moins d'un an à La Haye doit être considéré, me semble-t-il, comme une sorte de stage plutôt que comme une véritable période d'étude, car, on peut admettre que venant d'un centre artistique tel que Paris, à vingt-quatre ans, Bolomey n'avait plus grand'chose à apprendre en Hollande, sauf peut-être à se perfectionner dans la technique de la peinture à l'huile.

Le 15 décembre 1766, le peintre fut reçu membre de l'Eglise wallonne et c'est dans cette Eglise également qu'il épousa le 8 novembre 1767 Elisabeth-Véronique Gosse, née le 14 octobre 1746. De ce mariage naquirent un fils et quatre filles dont trois moururent en bas âge. Les survivants furent Pierre-Francois-Louis né le 2 août 1768, souche de la famille encore existante à Ginneken, près Bréda, et Henriette Frédérique-Jaqueline née le 5 août 1772.

Nous sommes peu renseignés sur les débuts de l'activité

<sup>1</sup> Il est inscrit comme membre dans le registre de l'Eglise wallonne à la date du 29 août 1753. Benjamin Bolomey se fit inscrire dans la même Eglise le 15 décembre 1766 (E. W. Moes).

de Bolomey comme peintre. Cependant un fragment de ses « Mémoires »<sup>1</sup> transcrit à mon intention par son arrière-petit-fils nous montre qu'il pratiqua quelque temps son art à Amsterdam et qu'il fut peut-être employé d'abord chez un architecte. « Le prince de Weilburg, écrit-il, qui avait » épousé la sœur du prince d'Orange, le stadhouder, dési- » rant avoir un artiste pour des plans d'architecture et de » fortification, me fit venir d'Amsterdam à La Haye avec » 1200 florins d'appointement. Je n'en jouis pas longtemps ; » je négligeai cet ouvrage qui ne me plaisait pas et j'obtins » ma démission ; je me livrai à la peinture à l'huile et au » pastel, et, ne trouvant à m'occuper de sujets d'histoire » que rarement, je me mis au portrait, genre inférieur mais » plus lucratif ; j'eus du succès et je fus nommé Régent de » l'Académie de peinture de La Haye ».

Ce fut en 1771 que B. Bolomey fut nommé Régent, c'est-à-dire membre du comité de l'Académie<sup>2</sup>. Nous le savons soit par le livre de la confrérie mentionnée plus haut, soit par un inventaire des meubles de cette association, qui, sous le numéro 12 porte l'indication suivante : « Le portrait du peintre Benjamen Bolomey par lui-même, Régent depuis l'année 1771 et Directeur (Hoofdman) depuis 1777 ». C'était donc un présent du peintre. Son nom revient une seconde fois au numéro 34 d'un autre inventaire consacré aux tableaux : « Le portrait du prince Maurice de Nassau, Gouverneur du Brésil, peint par P. Nason et donné à la Confrérie par le Directeur Bolomey. » Nous voyons par là que

<sup>1</sup> Je n'ai pu savoir exactement en quoi consistaient ces mémoires. M. le colonel Bolomey s'exprime ainsi à leur sujet : « Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu trouver dans les Mémoires de mon bisaïeul rassemblés par son fils Pierre-François-Louis, commis au ministère de la guerre à La Haye. »

<sup>2</sup> Cette même année Bolomey s'inscrit pour 20 ducats dans le livre des souscriptions de la Confrérie. Il devait donc être déjà assez à son aise.

Bolomey avait en quelques années gravi tous les degrés de la hiérarchie. Par là même, quoiqu'étranger, il avait acquis, en quelque sorte, une situation officielle et était devenu le peintre attitré de la Cour. Il nous le dit du reste dans ses Mémoires dont je donne ici la suite :

« Je fus chargé de faire tous les portraits du prince  
» d'Orange, en pied ou en buste, que S. A. R. envoyait aux  
» cours souveraines, lorsqu'il avait reçu les leurs, tels qu'à  
» Catherine II, impératrice de toutes les Russies, au roi de  
» Prusse Frédéric II ; de l'épouse du stadhouder, de la prin-  
» cesse de Nassau-Weilburg, de l'empereur Joseph II quand  
» il était en Hollande, ceux des princes de Hesse-Cassel, de  
» Waldeck, du duc de Brunswick. Mon atelier était visité  
» par tous les grands personnages qui venaient à La Haye.  
» Le roi de Danemark me fit faire quatre tableaux de  
» fantaisie. Le stadhouder Guillaume V venait presque  
» toutes les semaines voir mes ouvrages ».

C'est là le langage d'un homme qui a eu du succès et nous verrons plus loin en parlant des œuvres mêmes de l'artiste qu'il se montre assez modeste et aurait pu allonger singulièrement la liste des grands personnages qui eurent recours à son pinceau.

Remarquons cependant qu'il y a comme une pointe de regret d'avoir dû se vouer presque exclusivement au portrait, « un genre inférieur » selon lui. Avec quelle joie il mentionne ce détail que le roi de Danemark lui a commandé « quatre tableaux de fantaisie », c'est-à-dire du « grand art » avec des allégories à la manière de Boucher. Nous pouvons juger de la voie où l'aurait dirigé son ambition, si les circonstances s'y étaient prêtées, par un petit panneau du musée d'Amsterdam représentant au milieu d'une allégorie la princesse Frédérique-Sophie-Wilhelmine de Prusse, épouse du stadhouder Guillaume V. Derrière le cadre se trouve l'inscription suivante qui me fait bien l'effet de

remonter à l'auteur du tableau, quelle que soit l'époque où elle a été apposée <sup>1</sup>. « Explication du sujet allégorique : S. A. R. Madame la Princesse douairière d'Orange-Nassau environnée des Grâces, reçoit le pinceau des mains de la Peinture. Euterpe, déesse (*sic*) de la Musique, lui offre la Lyre et la Couronne. D'un côté, l'Education instruisant un adolescent, de l'autre, les Grâces reçoivent du Génie des Arts une couronne pour en orner leur tête. La scène se passe dans le Temple des Arts ». Et le peintre signe fièrement : Ben. Bolomey « invenit et pinxit ».

Quelle chance que les circonstances aient détourné ce bon et solide artiste de toute cette ferblanterie mythologique qui, à ce moment, se mourait en France !

Benjamin Bolomey n'eut pas seulement la clientèle des princes. De nombreux particuliers, des étrangers en séjour à titre officiel ou privé s'adressèrent à lui. En 1783, il reçut de la Société littéraire « Kunstliefde spaart geen vlyt » <sup>2</sup> la commande du portrait du poète populaire Jacob van Dyk que nous retrouverons dans le « livre vert ». Il n'aurait pas été de son temps s'il n'y avait ajouté quelques vers de son crû qui ne sont pas plus mauvais que beaucoup d'autres du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Sous ces rustiques traits, tu vois un phénomène,  
Un prodige de l'Art du céleste vallon,  
Le rival des neuf sœurs, l'émule d'Apollon ;  
Sans appui, sans secours, seul, il fut son Mécène.

B. BOLOMEY.

Le dernier vers, un peu obscur, signifie sans doute que le poète paysan n'avait pas demandé de pension, ce qui paraissait extraordinaire alors.

<sup>1</sup> En 1776 déjà Bolomey avait composé une allégorie à propos du couronnement du prince Guillaume V. Elle fut gravée par A.-P. Duboulois. En 1787, il grava lui-même une autre composition allégorique, à l'occasion du retour de la famille royale.

<sup>2</sup> L'amour de l'art n'épargne aucun zèle.



L'année suivante, il exécute dans un album consacré à l'histoire de la famille du poète Johan von Hoogstraten le portrait de ce littérateur qui était aussi son ami. Gagné par la contagion, il y alla de son petit quatrain qui, à défaut d'autre mérite, révèle une solide amitié :

Oui ma main, malgré toi, j'en jure par Apelle,  
Reproduira tes traits à nos derniers neveux ;  
Mais qui peindra jamais d'une touche fidèle  
Ton âme, cher Hoogstrate, et ton cœur vertueux.

Enfin, pour épuiser le chapitre de Bolomey poète, citons encore deux autres quatrains que l'on jugera avec indulgence. Le premier est consacré au physicien Diller et signé : Bolomey 1785. (Livre vert 30).

En variant les tons de l'Astre de lumière,  
En combinant des airs les phlogistiques feux,  
Diller, ton art nouveau nous instruit, nous éclaire ;  
La physique en tes mains enchante tous les yeux.

L'autre était adressé à un secrétaire d'ambassade nommé Ducange, qui devait être assez léger si l'on en juge d'après le portrait qu'il est censé tracer de lui-même : (Livre vert 34).

Disciple d'Epicure et Prêtre de Cythère,  
Jamais le noir chagrin n'approcha de mon cœur ;  
J'adore deux grands dieux « le Plaisir et l'Honneur » ;  
Et malgré les écarts d'un bouillant caractère,  
Je suis pourtant bon fils, bon époux et bon père.

Je n'aurais pas cité ces vers s'ils ne révélaient tout un côté du caractère de l'artiste : un aimable enjouement et, j'ajouterai, sans vouloir lui faire du tort, un peu de prétentions littéraires.

Ici s'arrêtent les détails qu'il m'a été possible de recueillir sur le séjour du peintre Bolomey en Hollande. Il ne paraît pas avoir formé de nombreux élèves. MM. Van Eynden et Van der Willigen n'en citent qu'un seul, Jean-George Teissier.

\* \* \*

Le 27 mai 1791, le peintre prit le chemin du retour. A défaut d'un bonheur sans mélange, il avait trouvé en Hollande le succès et la fortune dans des proportions modestes. Il rentrait seul et laissait toute sa famille à La Haye. Nous en verrons plus loin l'explication partielle, mais la vraie raison, la raison profonde, c'est, me semble-t-il, qu'il y a dans le cœur de tout Vaudois un coin qui s'ennuie du lac bleu, de la Dent d'Oche et des coteaux garnis de pampres.

Il se retira à Lausanne et loua un appartement dans une des maisons de la rue St-Pierre, « pour y jouir, écrit son arrière-petit-fils, du fruit de ses travaux ». C'est de là qu'il envoya la même année sa démission à la confrérie *Pictura*. Dès lors, il vécut en paisible rentier, ne pratiquant son art que pour obliger ses amis et sans en tirer profit. Il avait réuni dans plusieurs albums une collection d'environ cinq cents portraits, copie des originaux qu'il avait exécutés, suivant en cela l'exemple de Claude Lorrain et de son « livre de vérité ». Tout ne s'est pas perdu heureusement et c'est précisément un de ces cahiers qui m'a amené à parler de lui.

Nous avons peu d'échos de l'effet que son talent consacré par le succès à l'étranger fit sur ses compatriotes, et c'est encore à une étrangère, à Sophie Laroche, l'amie de Goëthe, qu'il faut aller demander quelques indications<sup>1</sup>. Dans une de ses lettres publiées par Gaullieur, elle donne un tableau assez vivant du mouvement des arts à Lausanne en 1792 et, bien que tout ne se rapporte pas à B. Bolomey, je le donne en entier à cause de son intérêt :

<sup>1</sup> *Revue suisse* 1858, p. 386. Extraits des lettres de Sophie Laroche publiées par M. E.-H. Gaullieur. La citation se rapporte à l'année 1792, un an après le retour de B. Bolomey. (Communication de M. Ch. Burrier).

« M. Perregaux est un artiste unique dans son genre.  
» C'est l'ivoire qu'il travaille avec une adresse et une perfection  
» incroyables. Il fait des tabatières, des chaînes, des anneaux,  
» des bracelets, des paysages, des vaisseaux, des médaillons,  
» des portraits. J'ai remarqué une « Charlotte au tombeau de  
» Werther », qui aurait charmé Goethe. Dans les petites figures  
» de M. Perregaux, on voit le jeu des muscles, les nerfs, le  
» jeu de la physionomie. Le cabinet où il travaille toutes  
» ces merveilles et où il façonne les dents d'éléphant comme  
» de la cire, est d'une grande simplicité. Peu d'outils lui  
» suffisent. Des élèves à côté de lui travaillent les cheveux,  
» les perles et d'autres ouvrages à la mode. Sa fille peint au  
» pastel, genre qui est très goûté et pour lequel on fabrique  
» à Lausanne des crayons de toutes couleurs qui ont une  
» grande réputation au dehors.

» M. Bolomey est un artiste également distingué dans son  
» genre. Il fait des portraits et des paysages. Il m'a prêté les  
» deux premiers volumes d'un grand ouvrage sur la Suisse,  
» les voyages pittoresques de M. de Laborde, gouverneur  
» du Louvre, avec un texte historique du baron de Zurlau-  
» ben. Ce livre est un chef-d'œuvre dans tous les genres et  
» il a dû coûter à son éditeur des sommes considérables en  
» fait de dessin, de gravures et d'impression. Malheureuse-  
» ment les préoccupations sont ailleurs en ce moment. »

Il est certain qu'à la veille de 1793, les regards devaient se tourner du côté de Paris.

Pendant la période révolutionnaire, le peintre fut certainement du côté des « patriotes », si l'on en juge par les portraits de ses amis du « livre vert » qui furent presque tous des hommes marquants dans le mouvement d'émancipation qui aboutit à l'indépendance du canton de Vaud. Il peignit entre autres et grava le portrait du fameux chef des « bour-

lapapeis » Reymond <sup>1</sup>, et, sous la gravure il inscrivit ces deux vers qui sont sans doute l'écho de ses sentiments :

« De rang, il n'en eut point ; la fière égalité  
Est son heureux partage et fait sa dignité. »

Il eut l'occasion de voir à Lausanne Bonaparte qu'il représenta plus tard dans un tableau « Bonaparte au pont d'Arcole », aujourd'hui propriété du colonel Bolomey. Le héros de la campagne d'Italie y est représenté en grandeur naturelle.

En 1803, Benjamin Bolomey fut envoyé par le cercle de Lutry comme député au Grand Conseil souverain. Je n'ai pu découvrir dans les procès-verbaux, très résumés, s'il y prit souvent la parole, mais j'inclinerais à croire qu'il dut employer souvent son crayon pour croquer au passage ses voisins de bancs et les conseillers d'Etat. Il resta député jusqu'en 1807, époque à laquelle il déclina une réélection.

Nous ne savons rien de l'existence du peintre pendant les douze ans qui lui restaient à vivre.

Le 17<sup>e</sup> jour du mois de Décembre 1819, par devant Jean Rod. Burnier notaire juré, Christian Luginbuhl de Lausanne et Louis Ducrot <sup>2</sup> d'Yverdon, témoins, B. Bolomey déclare vouloir faire son testament <sup>3</sup>. Il lègue aux pauvres de Lausanne 150 frs et à ceux de Lutry 32 frs de Suisse payables dans trois mois après son décès.

A la citoyenne Magdeleine Wisky sa servante 200 frs.

Aux enfants légitimes nés et à naître en loyal mariage de son fils Pierre-François-Louis Bolomey la moitié de tous ses biens.

<sup>1</sup> Copie dans l'album Fraisse numéro 7. M. E. Ruffy, directeur de l'office international des Postes, a remis dernièrement aux collections cantonales un exemplaire de cette gravure offerte à titre gracieux par M. Calame, antiquaire.

<sup>2</sup> Le peintre bien connu.

<sup>3</sup> Extrait du Registre des testaments homologués par devant le Tribunal du district de Lausanne T. III p. 145. Archives de la Justice de paix.

A sa fille Henriette, Frédérique Jacoba Bolomey la jouissance des trois quarts de ses biens légués à ses petits-enfants.

A son prédit fils l'usufruit de l'autre quart de ses biens à charge de pourvoir à la pension alimentaire de sa mère, etc.

L'article C est le plus important pour cette étude et je le transcris tel quel : « Que les portraits qui forment sa collection, ainsi que ses tableaux d'histoire et celui représentant Bonaparte fait à Lausanne et peint en huile ne soient pas vendus, que cette collection reste dans sa famille et qu'elle soit exposée dans l'ordre où elle se trouve pour aussi longtemps que M<sup>e</sup> Dessel louera à ses héritiers la chambre où elle est placée : Collection unique dans son genre composée de cinq cent copies et au delà de portraits peints d'après nature par le testateur, dans le nombre desquels figurent les membres du gouvernement et de plusieurs autres personnes notables, qui ont reçu du testateur l'original en présent et la plupart avec les cadres et les verres. »

B. Bolomey désigne ensuite comme conseiller tutélaire de sa fille Jacoba, Louis-Ernest Maritz, directeur général des Fontes d'artillerie à La Haye.

Il nomme comme administrateur de ses biens MM. Durand, juge de paix du cercle de Colombier, et son fils Jacques-Antoine Durand.

Il s'excuse de ne rien laisser à sa sœur aînée, Mme Tarin, parce que, dit-il, elle est dans l'aisance.

Enfin, un paragraphe porte la trace de chagrins de famille sur lesquels il ne convient pas d'insister. Il note que sa femme n'a aucune prétention à élever sur ses biens, car, depuis trente ans, il vit séparé d'elle. Son beau-père Pierre Gosse a reçu de lui de quoi l'entretenir ainsi que son beau-frère Pierre-Frédéric Gosse, mais ils n'ont pas tenu leurs engagements et sa femme est retombée à sa charge. Il n'a

eu que des chagrins avec sa bru qui était dépensière ; ses petits-fils aussi lui ont procuré des sujets de plainte.

Il renvoie à leur légitime ceux de ses héritiers qui marqueraient leur mécontentement, déclarant qu'il a agi en bon père et au mieux de leurs intérêts. Il ne veut pas terminer sans leur donner sa bénédiction.

Le testament fut homologué, en présence des héritiers, le 25 janvier 1820.

Nous voyons ainsi, comme à travers un voile discret, la trace des profondes tristesses que dut traverser le vieillard séparé pendant trente ans de ceux qu'il aimait. Nous ne savons si les torts étaient de son côté ; sans doute que, comme dans beaucoup de situations analogues, ils étaient partagés.

Dans un autre volume des Archives de la Justice de paix de Lausanne <sup>1</sup>, se trouvent des détails très précis sur la fortune mobilière et immobilière de Bolomey. Il laissait environ 38,000 francs de Suisse placés presque entièrement en bonnes hypothèques. Dans le long inventaire de son mobilier, je relève les notes suivantes : Le défunt occupait un appartement dans la maison Dessel en St-Pierre. Dans le cabinet de derrière se trouvaient environ 360 portraits ; dans la chambre sur le derrière 9 tableaux à l'huile, 7 dessins de femmes et 20 autres. Dans une petite cuisine à côté de la chambre, un grand tableau de Napoléon, 4 tableaux peints à l'huile, 16 gravures encadrées. Dans une deuxième chambre sur le devant, 3 portraits de famille, un autre grand tableau de Napoléon à l'huile. Au galetas, une presse de graveur. (Signé, A. Mennet, assesseur de paix).

Deux jours après avoir testé, le 19 décembre 1819, ayant ainsi plus de quatre-vingts ans, Benjamin Bolomey mourut. Le premier portrait du « livre vert » nous le montre peint

<sup>1</sup> Verbaux d'inventaires de 1812-1820, p. 431.

par lui-même dans la dernière année de sa vie. Il se présente de trois-quarts, le pinceau à la main, figure fine et souriante de vieillard rasséréné. Les yeux bleu clair sont pleins à la fois de malice et de bienveillance. Le front presque sans rides s'élève carré et solide sur des sourcils en broussaille et sur le crâne un peu dénudé aux tempes, s'envolent, encore abondants, de légers cheveux blancs.

Sa femme lui survécut de quelques années. Elle mourut à La Haye le 14 janvier 1823.

(*A suivre*).

A. DE MOLIN.

---

## LES ORIGINES DE SUCHY

Suchy (village du district d'Yverdon) se trouve mentionné pour la première fois dans deux actes du IX<sup>e</sup> siècle, l'un de 885 et l'autre de 888, contenus tous les deux dans le cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne. Par le premier, Suchy, avec d'autres *villæ*, est cédé par l'empereur Charles-le-Gros à Vodelgise, vassal du margrave Rodolphe ; par le second, Vodelgise abandonne les mêmes terres à l'Eglise de Lausanne (M. D. R. VI 132 et 133).

Dans les deux actes, Suchy porte le nom de *villa solpiaco*. Cette forme ancienne du nom est du plus grand intérêt. Elle nous révèle d'une façon absolument certaine le sens primitif du nom et l'origine lointaine de la localité.

De 885, an de la première mention de Suchy, nous remontons en arrière de plusieurs siècles. C'est à l'époque helvético-romaine que nous voyons le Romain *Sulpius* posséder les terres de Suchy et les appeler, suivant un usage qui était général dans les Gaules, *prædium Sulpiacum* « propriété rurale de Sulpius ».

*Sulpiacum* est devenu très régulièrement, en langue romane, *Solpiaco*, forme que nous avons rencontrée au IX<sup>e</sup>